

BUDGET PRIMITIF 2022

10 455

population totale Insee au 01.01.2022

INFORMER



PROJETER

1283

élèves de maternelle et de primaire accueillis

11,1 M. d'€

dépenses de fonctionnement 2021

La future Maison de Santé



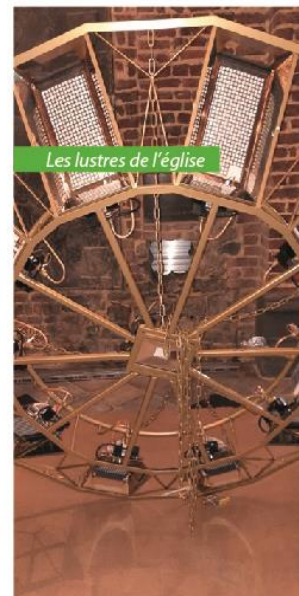
École la Bruyère

SYNTHÉTISER

12,6 M. d'€

recettes de fonctionnement 2021

Le Centre Ville



Les lustres de l'église

53

associations subventionnées en 2021

Le futur giratoire



DÉBATTRE

4,8 ans

capacité de désendettement 2021



4,92 M. d'€

dépenses d'investissement en 2021

ANTICIPER

53

caméras opérationnelles

Le restaurant inclusif



4,96 M. d'€

recettes d'investissement 2021

ORIENTER

FINANCER

Articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une **présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles** soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation également rappelée par M. le Préfet en date du 13 janvier 2021.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue l'un des premiers actes obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, M. le Maire, en sa qualité d'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 qui est proposé au vote des conseillers municipaux lors de la séance plénière du 5 avril, peut être consulté sur simple demande auprès de la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 2 mars 2022. Il a été établi avec la volonté de :

- **baisser le taux d'imposition du Foncier Bâti de 3 %** afin de diminuer la pression fiscale,
- **rechercher systématiquement les économies** de gestion,
- **maîtriser les dépenses** de fonctionnement et garantir **une capacité d'autofinancement satisfaisante**,
- **conditionner l'engagement** des programmes d'investissement structurants à **l'obtention de subventions**,
- alterner la **mobilisation de l'excédent de fonctionnement** cumulé et **le recours à l'emprunt** (lorsque les taux sont au plus bas) pour le financement des projets d'investissement.

Cette stratégie traduit la volonté de l'équipe municipale de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus ainsi que son souhait de poursuivre un niveau élevé d'investissement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes regroupée au sein de la section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir de la Ville de Jeumont et regroupe l'ensemble des projets.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Côté Recettes :

Recettes Fonctionnement	BP + DM 2021	BP 2022
013- Atténuation Charges	114 000,00 €	107 000,00 €
70- Produits Services	208 190,00 €	247 200,00 €
73- Impôts et Taxes	6 246 957,00 €	6 298 427,00 €
74- Dotations et Subventions	5 231 690,00 €	5 583 762,37 €
75- Autres Produits Gestion	118 000,00 €	143 000,00 €
76- Produits Financiers	691,00 €	620,00 €
77- Produits Exceptionnels	13 000,00 €	13 000,00 €
042- Opérations Ordre	1 000,00 €	2 000,00 €
043- Opérations Ordre	2 000,00 €	2 000,00 €
002- Résultat Reporté	1 617 636,24 €	2 375 138,99 €
Total Général	13 553 164,24 €	14 772 148,36 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (exemple : cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, au résultat de l'année après affectation, ...

Les recettes de fonctionnement 2022 sont estimées à 14,77 Md'€, soit une progression de + 8,99 % par rapport à l'exercice précédent avec un suréquilibre (plus de recettes que de dépenses) de plus de 1,79 Md'€.

En tenant compte des chiffres du compte administratif et de la fin progressive des restrictions sanitaires (qui permettent la reprise des événements), **certaines chapitres sont revus à la hausse** : les chapitres 70 (« Produits des services »), 73 (« Impôts et taxes »), 74 (« Dotations et subventions »), 75 (« autres produits de gestion ») sont concernés.

La fiscalité

Concernant les ménages, un effort est consenti par la municipalité concernant les taux d'imposition :

- Taxe d'Habitation (TH) : le taux n'est plus fixé par la commune, la compensation est figée (depuis 2019) et versée par l'État (mise en place de la réforme de suppression de la TH sur les résidences principales).
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : **une baisse de 3% du taux est proposée**. La taxe passera de 52,13 % à 50,56 %.
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : une reconduction est proposée soit 75,86 % identique à 2021 (le taux maximum à ne pas dépasser est de 138,02 %).

Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État, principalement regroupées sous l'imputation du chapitre 74 sont fixées à 5,58 M d'€ contre 5,23 M d'€ au BP 2021 soit **une progression de plus de 352 K€ essentiellement due à la labellisation nationale et l'obtention de la subvention du dispositif « Cité Educative ».**

A noter enfin, la **baisse du résultat reporté** - 121 K€ qui s'explique par le transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.



Côté Dépenses :

Dépenses Fonctionnement	BP + DM 2021	BP 2022
011- Charges Générales	3 289 964,00 €	3 510 409,13 €
012- Charges Personnel	6 181 520,00 €	5 968 291,16 €
014- Atténuations Produits	- €	- €
65- Autres Charges Gestion	1 403 925,00 €	1 520 970,00 €
66- Charges Financières	434 692,00 €	424 021,40 €
67- Charges Exceptionnelles	99 830,00 €	37 500,00 €
68- Dotations Provisions	1 000,00 €	1 000,00 €
023- Virement Sect. Invest.	733 410,00 €	881 600,00 €
042- Opé. Ordre transf. entre sections	615 000,00 €	642 312,00 €
043- Opé. Ordre intér. section d'explo.	2 000,00 €	2 000,00 €
Total Général	12 759 341,00 €	12 988 103,69 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les chapitres de dépenses ci-contre et notamment pour les plus importants d'entre eux par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux

associations (720 974,11 €) et les intérêts des emprunts à payer. A ce titre, il est important de noter que **les salaires représentent environ 46 % des dépenses de fonctionnement** de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont estimées globalement à 12,98 Md'€ soit une **hausse de 228 K€ par rapport à l'exercice précédent** qui s'explique par l'anticipation **des hausses des tarifs du gaz et de l'électricité.**

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement prévisionnel**, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement. Ce dernier, pour 2022, d'un **montant de 881 K€ (Chap.023) est supérieur à celui inscrit au budget primitif de 2021 (733 K€).** Pour rappel, il est important de le mettre en perspective avec le choix arrêté du **suréquilibre de la section de fonctionnement (1,79 M d'€)** rappelé précédemment qui concourt à l'autofinancement.

III. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement est destiné à préparer l'avenir et regroupe l'ensemble des projets portés par l'équipe municipale. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Globalement, le budget prévisionnel d'investissement de la ville s'équilibre en dépenses et en recettes à 7.371.508,85 €.

Côté Recettes :

Trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (la taxe d'aménagement par exemple), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (cela correspond aux subventions reçues de l'Etat, de la Région, ou bien encore du Département) et l'emprunt.

L'affectation du résultat, permet à la commune de mobiliser 735.295,57 € ainsi que 733.557 € provenant du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Recettes Investissement	BP 2022
013- Subventions d'investissement	2 068 437,55 €
16- Emprunts	1 825 475,73 €
10- Dotations	733 557,00 €
1068- Affectation Résultat	735 295,57 €
138- Autres Subvention d'Investissement	15 354,00 €
165- Dépôts et Cautionnements	4 477,00 €
024- Cessions	200 000,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	881 600,00 €
040- Opérations Ordre	642 312,00 €
041- Opérations	265 000,00 €
Reste à réaliser	- €
Total Général	7 371 508,85 €



Les subventions pouvant être inscrites au budget primitif, soit la somme de 2.068.437,55 € sont réparties à l'aide du graphique ci-contre.

Il est important de noter la progression importante de cette recette qui passe de 1.093.534 € à 2.068 437 € compte tenu du nombre important de dossiers réalisés pour les obtenir et notamment

la subvention de 1.000.000 € tout récemment obtenue dans le cadre de l'appel à projet régional "Redynamisation des Centres-Villes et des Centres-Bourgs".



Ce dossier, dont la page de garde est ci-contre, porte sur l'acquisition de cellules vacantes et leur réaménagement en commerces de proximité, associé à un réaménagement de l'espace public destiné à valoriser ces nouveaux commerces et à en faciliter l'accès.

Intégrée au **projet stratégique** du centre-ville pôle gare et aux objectifs du programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans le cadre du Quartier d'Intérêt Régional (QIR), cette opération globale comprend également **de nouveaux aménagements urbains destinés à permettre l'accessibilité de ces espaces à tous et le renforcement de l'attractivité générale et notamment commerciale du centre-ville.**

Enfin, la commune mobilise un **autofinancement de 881 600 €** provenant de la section de fonctionnement pour le financement de ses nombreux projets.

Côté Dépenses :

On retrouve en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Cette section permet à Jeumont d'inscrire des crédits nécessaires au **remboursement en capital de la dette pour un montant de 888.785 €**, aux opérations patrimoniales projetées pour 265.000 € ainsi que 345.506,12 € de solde d'exécution reporté.

Au-delà de ces principaux crédits, la Ville de Jeumont prévoit d'engager de nombreux projets et notamment pour les plus importants :

Dépenses Investissement	BP 2022
20- Immobilisations Incorporelles	238 604,61 €
204- Subventions d'Equipement versées	314 334,62 €
21- Immobilisations Corporelles	2 898 944,70 €
23- Immobilisations en cours	2 317 914,15 €
10- Dotations	10 000,00 €
13- Subventions	- €
16- Emprunts et Dettes	888 785,20 €
26- Participations	630,00 €
040- Opérations Ordre	2 000,00 €
041- Opérations Patrimoniales	265 000,00 €
001- Solde d'exécution Reporté	345 506,12 €
Reste à réaliser	89 789,45 €
Total Général	7 371 508,85 €

La Requalification du Pôle-Gare / Centre-Ville de Jeumont :

Cette ambitieuse opération, qui vise notamment à imaginer une ville plus attractive en valorisant ses principaux atouts et à retravailler les liens entre la Gare et la reconquête de l'hyper centre, passe depuis 2021 à la vitesse supérieure.



Pour l'exercice 2022, cela sera encore plus intense avec notamment la réalisation des travaux suivants :

- La finalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics comprenant la rénovation complète de la place de la République,
- la réfection de l'avenue Charles de Gaulle au droit de la place,
- la réalisation d'un giratoire d'entrée de ville (*pont de Sambre – rue Jaurès – Boulevard Lessines et rue de la Cavée*)
- l'aménagement des voiries, trottoirs et stationnements de la rue Jean Jaurès,
- le démarrage des travaux de réaménagement et de réfection complète du Boulevard Lessines ainsi que les abords de l'îlot des Anges qui devrait être livré avant l'été,
- la réfection de la rue Despret sur la partie non encore traitée,
- la réalisation du parking Brel desservi par la rue des AFN et Lambaréné



permettant d'offrir 37 places supplémentaires en cœur de ville en lien direct avec les commerces et la Maison de Santé,

La reconversion du CCAS et la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle :



La finalisation des travaux est programmée en juillet prochain avec une mise en service et un emménagement des professionnels de santé dans la foulée.

La Maison de Santé Jeumontoise, située au cœur même du quartier prioritaire (politique de la ville – axe social et urbain), mais également au sein de l'emprise NPNRU, permettra aux professionnels de santé de trouver un environnement adapté répondant à leurs aspirations ainsi qu'aux besoins en offre de soins des patients.

Ce cadre d'exercice poursuit, notamment, des objectifs d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, d'amélioration de l'attractivité du territoire et de maintien des services publics de santé de proximité.

La poursuite de l'aménagement du site de Watissart en un véritable site structurant et équilibré entre offre de loisirs, sports nature et biodiversité :

Le site du Watissart, qui fait partie intégrante du projet municipal, vise à renforcer l'attractivité de ce dernier, tout en accentuant sa capacité de captation du public. C'est un véritable atout permettant le rayonnement de la ville. Ce site de plein air est maintenant un lieu incontournable pour s'oxygéner, se ressourcer et se dépenser.



Pour 2022, le budget primitif permettra, au-delà de la réalisation d'un ponton utile aux associations, la programmation des parkings P1 et P2 d'une capacité total de 70 places ainsi que la finalisation de la voirie vers la rue de Colleret visant à réduire le trafic rue Gabriel Péri et à améliorer la fluidité des accès. Afin d'anticiper la saison à venir, il sera également prévu l'équipement en matériel de cuisine de l'espace snacking du bâtiment Le Quartz.

La Phase III de la vidéoprotection :

La ville de Jeumont a fait le choix, déjà depuis plusieurs années, de l'amélioration de la tranquillité publique avec la constitution d'une police municipale forte de 12 agents, tournée vers la proximité avec ses habitants, mais également via la mise en place d'un dispositif de vidéo protection et de la sécurisation de certains sites.

A ce jour, 53 caméras maillent le territoire communal et sont opérationnelles pour la sécurité de tous. Néanmoins, Jeumont doit poursuivre ce déploiement en s'équipant de nouvelles caméras supplémentaires et d'une infrastructure informatique performante au service de la sécurité de tous.

Fonds de concours voirie avec l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre :

Plusieurs opérations sont concernées avec le versement du solde de notre participation pour :

- les travaux de voirie et l'enfouissement des réseaux du boulevard Dunant,
- les aménagements de voirie et d'amélioration de la sécurité des rues Péri et de Colleret,
- les réfections des rues Marx Dormoy et Messager,
- et enfin la plus importante pour la métamorphose des aménagements du centre-ville, le Boulevard Lessines.



L'optimisation et la rénovation énergétique de l'éclairage et du chauffage de l'Eglise Saint Martin :

Le système de chauffage de l'église est à ce jour insuffisant et ne permet pas de garantir le confort de tous.

Pour pallier cet inconfort, la ville de Jeumont finalisera les travaux permettant d'ajouter, en appoint du chauffage existant, un ensemble de radiants gaz, réparti sur les zones spécifiques à chauffer.

L'amélioration de l'éclairage sera également effectif grâce à la présence de lampes Led plus économiques que les sources anciennes à filament.

Une bonne idée pour concilier écologie et économie!

La finalisation des travaux d'agrandissement et de restructuration de l'École La Bruyère :

L'investissement, situé en périphérie du quartier de la politique de la ville et déjà engagé au cours de l'année précédente, s'achèvera avant la rentrée scolaire des prochaines grandes vacances.

Il se traduit par la mise en œuvre de deux opérations : la réhabilitation du bâtiment (remplacement de l'ensemble des menuiseries, électricité, couverture, etc...) et l'extension de l'école (équivalent de 3 classes supplémentaires, aménagement de l'espace d'accueil des jeunes enfants, restaurant scolaire et dortoir supplémentaire).



Réorganisation structurelle et énergétique de l'école maternelle La Fontaine

L'école maternelle La Fontaine nécessite l'engagement d'un programme de travaux permettant le remplacement des anciens bâtiments préfabriqués, la réfection des sanitaires, le changement de la toiture, l'installation d'une installation de panneaux photovoltaïques d'autoconsommation ainsi que l'amélioration de l'aire de jeux.

La réalisation de travaux de sécurisation, d'accessibilité et d'amélioration énergétique de 4 écoles (École maternelle Maryse Bastié et écoles primaires Ronsard, Dubois et Mouvet)

Ce projet regroupe plusieurs opérations nécessaires à l'amélioration des conditions d'enseignement et de vie. Elle concerne des travaux de sécurisation, d'accessibilité et d'amélioration énergétique.

La création du restaurant inclusif et d'application

Le présent projet vient de passer dans sa phase opérationnelle et consiste en l'aménagement de deux bâtiments acquis par la ville en restaurant inclusif.

Le restaurant inclusif et d'application de Jeumont est un concept de centre de formation novateur et responsable qui permet un véritable parcours d'insertion et de retour à l'emploi mais également d'apporter une réponse à un besoin de développement économique.



Rénovation thermique et énergétique du Centre Administratif Georges Pompidou

Engagée dans une démarche d'atténuation du changement climatique et de sobriété de ses bâtiments publics, la ville de Jeumont souhaite effectuer une rénovation complète du centre administratif qui accueille une multitude de services publics qui méritent d'être valorisés et qui répondent à un besoin important de la population même au-delà du périmètre communal.

L'exercice budgétaire 2022, nous permet de prévoir les frais nécessaires à la prise en compte de la maîtrise d'œuvre et à l'engagement de plusieurs travaux préalables.

Pour conclure et en bref, le budget primitif 2022 est un budget ambitieux qui demeure conforme à la stratégie arrêtée lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire qui traduit le dynamisme du projet communal.



VILLE DE JEUMONT

Centre Administratif Georges Pompidou
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.mairie-jeumont.fr - communication@mairie-jeumont.fr - 03 27 39 50 55